

## DROIT À L'IMAGE

Madame, Monsieur,

A chaque rentrée scolaire, il est utile de constituer, pour chaque classe, un « trombinoscope » qui sert à tous les membres des équipes pédagogiques et éducatives.

Pour cela nous sollicitons votre autorisation afin de réaliser une photographie de votre enfant. Cette image sera utilisée dans ce cadre et sera conservée pendant la durée de sa scolarité dans notre établissement.

Cette image pourra également être utilisée lors de communication de l'établissement vers l'extérieur (presse, travaux pédagogiques, sorties scolaires).

Pour information, cette diffusion ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Vous pourrez au cours de l'année modifier votre décision.

Si vous ne souhaitez pas autoriser l'établissement à utiliser l'image de votre enfant, je vous remercie d'en faire la demande sur papier libre joint à ce dossier.